



MAIRIE DE PREY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt-neuf mars à dix-huit-heures trente-quatre minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier KERBART, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Nathalie MARIADASS,

Messieurs : François GRAND, Olivier KERBART, Damien VOLTOLINI, Romain DUCHENE, Paulo DA SILVA, Jean Louis RAT, Dominique DAVARD, Stéphane BRUNEAUX.

Etaient absentes excusées :

Mme Corine FERTEY, qui donne pouvoir à Mr Romain DUCHENE,
Mme Christelle COGET qui donne pouvoir à Mr Paulo DA SILVA.

Était absent : Mr Alex BOUTELET

Secrétaire de séance : Mr François GRAND.

Ouverture de la séance à 18 heures 34 minutes

Le Conseil Municipal désigne Mr KERBART, président de séance. Mr le Maire ne peut pas présider le Conseil Municipal lorsque le budget administratif de la commune doit être voté.

1. Présentation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 est présenté par Mr KERBART, responsable de la commission finance.

La consolidation des résultats budgétaires et des résultats d'exécution, composant le compte de gestion 2020, nous a été fournie par la trésorerie de Saint-André de l'Eure.

Les résultats de l'exercice 2020, pour l'ensemble des sections, présentent un excédent de 13588,47 €.

21600 - PREY

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	138 764,11	826 380,11	965 144,22
Titres de recettes émis (b)	82 768,76	564 999,16	647 767,92
Réductions de titres (c)		1 656,70	1 656,70
Recettes nettes (d = b - c)	82 768,76 ✓	563 342,46 ✓	646 111,22
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	138 764,11	790 636,09	929 400,20
Mandats émis (f)	58 506,55	575 519,55	634 026,10
Annulations de mandats (g)		1 503,35	1 503,35
Dépenses nettes (h = f - g)	58 506,55 ✓	574 016,20 ✓	632 522,75
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	24 262,21 ✓		13 588,47 ✓
(h - d) Déficit		10 673,74 ✓	

21600 - PREY

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-16 228,02		24 262,21		8 034,19
Fonctionnement	395 085,04	16 228,02	-10 673,74		368 183,28
TOTAL I	378 857,02	16 228,02	13 588,47		376 217,47
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	378 857,02 ✓	16 228,02 ✓	13 588,47		376 217,47 ✓

Le Conseil municipal n'a pas de remarque. La présentation du compte de gestion ne nécessite aucun vote.

2. Présentation du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021

Pour faciliter la lecture et la compréhension,

- du réalisé, dépenses et recettes, pour l'ensemble des sections du plan comptable, sur l'exercice précédent (compte administratif 2020),
- des propositions de dépenses et de recettes, pour l'ensemble des sections du plan comptable, pour construire l'exercice 2021 (budget primitif 2021),

l'ensemble du conseil municipal accepte de parcourir le compte administratif 2020 et la proposition de budget primitif 2021 simultanément.

Les détails du compte administratif et du budget primitif sont présentés par Mr KERBART. Le tableau des emplois communaux 2021 est également partagé.

Dépenses fonctionnement		
	2020	2021
	Réalisé	Primitif
Charges à caractère général	119 689,75 €	183 220,00 €
Charges de personnel	244 293,32 €	260 300,00 €
Atténuation de produits	42 143,00 €	42 143,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	188 758,59 €
Opérations d'ordre entre sections	35 279,29 €	14 953,22 €
Autres charges gestion courante	129 721,52 €	140 736,50 €
Charges financières	2 169,32 €	1 796,00 €
Charges exceptionnelles	720,00 €	1 000,00 €
Total Dépenses	574 016,20 €	832 907,31 €

Recettes		
	2020	2021
	Réalisé	Primitif
Excédent antérieur		368 183,28 €
Atténuation de charges	3 834,54 €	3 800,00 €
Opération d'ordre entre sections	9 859,09 €	0,00 €
Produits des services	36 451,17 €	53 750,00 €
Impôt et taxes	362 770,51 €	367 139,00 €
Dotations et participations	149 374,88 €	140 012,00 €
Autres produits gestion cour	754,80 €	273,00 €
Produits financiers	5,47 €	5,00 €
Produits exceptionnels	292,00 €	810,00 €
Total Recettes	563 342,46 €	933 972,28 €
Total sans excédent antérieur		565 789,00 €

Des informations complémentaires sont demandées par les conseillers, sur certaines sections.

Mr KERBART donne les informations souhaitées.

La commission finance informe notamment que la commune perçoit une somme dérisoire via le

fonds de compensation de la TVA. Le montant de cette dotation est fonction du montant des investissements réalisés par la commune. Les investissements ont été quasi inexistant à année N-2, ceci explique la somme négligeable perçue.

Il est également démontré la capacité de la commune à réduire certaines dépenses de fonctionnement sur 2021, en lien avec le travail de négociation qui a été réalisé avec nos fournisseurs, notre assureur, ... sur ces 6 derniers mois.

La commission finance indique que la trésorerie de la commune est équilibrée mais que sans investissent, l'environnement de notre village se dégrade au risque de perdre de son attractivité. Un village performant et attrayant doit investir. Pour ce faire, la commission finance propose d'intégrer dans le budget primitif 2021, un ensemble de programmes d'investissement pour réaliser différents projets, en complément des projets déjà lancés (tel que l'enfouissement des réseaux Rue Charles Gaulle).

La liste des programmes proposés, est la suivante :

Projet	Montant initial de l'investissement (en €)
Rénovation de l'église	10000,00
Installations sportives (ex. City/Skate Park)	50000,00
Remise en conformité du stade de Foot	15000,00
Remise en conformité des bâtiments communaux	20000,00
Embellissement du village	10000,00
Cimetière (ex. nettoyage, ajout de cavurnes)	10000,00

Avant de passer au vote, Mr KERBART présente les montants des subventions aux associations, définis par la commission finance, à intégrer au budget primitif 2021.

Organisme/association	Montant de la subvention (en €)
Caisse des écoles	640,00
Amicale des pêcheurs	240,00
Anciens combattants	289,50
Association culturelle et sportive	290,00
Bouge et Danse / Zumba	240,00
Club du soleil d'automne	180,00
Football club	450,00
Les amis du patrimoine	240,00
Tennis Club	200,00
Cercle culturel de l'hôpital de Pacy-sur-Eure	50,00
CFA bâtiment Evreux	180,00
CFAI Val de Reuil	120,00
Prévention routière	70,00
MFR Vimoutiers	60,00
SPAE	100,00

Plusieurs associations (caisse des écoles, anciens combattants et les amis du patrimoine)

bénéficient d'un don effectué par plusieurs de nos aînés, sur le montant de leur chèque cadeau de fin d'année offert par la Mairie.

Vote du compte administratif 2020 (Mr le Maire sort de la salle du conseil, celui-ci n'ayant pas le droit de prendre part au vote)

Vote unanime de l'ensemble des présents au conseil : 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Vote du budget primitif 2021 et des subventions 2021 aux associations (Mr le Maire réintègre la salle du conseil, pour participer au vote)

Vote unanime de l'ensemble des présents au conseil : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Mr KERBART recevra, à partir du 6 avril et jusqu'au 30 avril 2021, sur rendez-vous et aux horaires d'ouvertures de la Mairie, les administrés qui souhaitent des explications complémentaires sur le budget, les investissements ou qui ont des questions à propos des finances de la commune.

3. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

La commission finance propose une augmentation de 2 points du taux de la taxe foncière (part communale) sur le bâti et le non bâti. Cette recette supplémentaire, à destination de la commune, participera au financement des différents programmes d'investissement.

Les taux pour notre commune demeurent inférieurs à ceux des communes voisines.

Prey : bâti 2020 = 12,34 → 2021 = 14,34 ; non bâti 2020 = 46,33 → 2021 = 48,33

Saint Luc : bâti 2020 = 19,08 ; non bâti 2020 = 51,14

Guichainville : bâti 2020 = 14,85 ; non bâti 2020 = 51,79

Grossœuvre : bâti 2020 = 20,22 ; non bâti 2020 = 39,30

Vote pour une augmentation de 2 points du taux de la taxe foncière (part communale) sur le bâti et le non bâti

Adopté avec 12 voix pour, 0 contre, 1 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 33 minutes.